

Cause Majeur ! dit non à une génération du confinement

La jeunesse subit de plein fouet les conséquences directes de la crise sanitaire (perte d'emploi¹, difficulté d'accès à un logement, rétractation de l'activité, cursus de formation à l'arrêt...). Comme alerte l'Organisation internationale du travail, « la crise du COVID-19 touche les jeunes de manière plus rapide et plus grave : il est urgent d'agir pour éviter l'émergence d'une "génération du confinement" ».

Aussi, **le collectif Cause Majeur ! appelle le gouvernement à proposer le plus rapidement possible des solutions concrètes, dans le cadre du « plan jeunesse »** annoncé pour la mi-juillet, pour permettre aux jeunes les plus vulnérables d'affronter cette période chaotique inédite.

Rappelons qu'en France, les 18 – 24 ans étaient déjà avant la crise sanitaire la tranche d'âge la plus touchée par la pauvreté avec un taux de 24,2 % (contre un taux de pauvreté de 14,1 % dans la population générale). Aujourd'hui, ils ne sont pourtant pas pleinement éligibles au Revenu de solidarité active (RSA).

Le collectif soutient donc les propositions de la plateforme « Pour un Big Bang des politiques jeunesse » et du collectif Alerte permettant aux jeunes, à partir de 18 ans en situation de pauvreté ou de précarité, d'accéder à une vie décente et de vraies perspectives d'émancipation, en leur garantissant « une allocation [d'un montant au moins équivalent à celui du RSA] et un accompagnement social global », qui fait écho au projet d'accompagnement vers l'âge adulte développé par le collectif. Il est plus que jamais impératif de mettre en place des mécanismes de solidarité et d'accompagnement pour cette jeunesse, trop souvent oubliée.

Et que dire de **la situation si particulière des jeunes étant ou ayant été suivis par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)**. Au-delà des difficultés financières qui touchent de nombreux jeunes, ces derniers ne bénéficient pas forcément des relais, tant affectifs, sociaux que financiers, si nécessaires en temps de crise.

Pourtant, l'interdiction de mettre fin à l'accompagnement des jeunes majeurs, mis en place par le gouvernement pendant toute la durée d'état d'urgence sanitaire, s'achève brutalement le 10 juillet prochain. Si des mises à la rue ont pu être évitées jusqu'alors, le collectif craint que de nombreux jeunes se retrouvent sans solution d'ici à peine 10 jours. Pour mémoire, plus d'un quart des SDF a eu un parcours en protection de l'enfance. **Il devient plus que jamais nécessaire de donner une réalité à la promesse présidentielle de septembre 2018 de « zéro sortie sèche » de l'ASE ou de la PJJ.**

Le collectif Cause Majeur ! regrette que le gouvernement n'ait pas pérennisé la disposition concernant l'impossibilité de mettre fin à l'accompagnement des jeunes majeurs confiés à l'ASE. Au-delà de cette interdiction, le collectif renouvelle sa demande de rendre obligatoire l'accompagnement de l'ensemble

¹ 42% des jeunes accompagnés par les Missions locales ont perdu leur emploi pendant le confinement selon une enquête de l'UNML.

des jeunes majeurs qui en éprouvent le besoin et en font la demande via la mise en place d'un **projet d'accompagnement vers l'âge adulte**, dans la continuité du projet personnalisé pour l'enfant.

Face aux défis que notre société rencontre, il est urgent d'agir pour la jeunesse, et notamment de donner aux plus vulnérables d'entre eux les moyens de construire sereinement leur avenir avec une garantie de ressources minimales et d'accompagnement et viser à leur inclusion pleine et entière dans notre société.

Contacts presse :

Uniopss : Valérie Mercadal – vmercadal@uniopss.asso.fr / 01 53 36 35 06 / 07

Coordination du Collectif « Cause Majeur ! » / SOS Villages d'Enfants :
Florine Pruchon – fpruchon@sosve.org / 06 63 04 19 74

Apprentis d'Auteuil : Sophie Odeh – sophie.odeh@apprentis-auteuil.org / 07 62 19 67 07

Forum Français de la Jeunesse (FFJ) : Anthony Ikni - info@forumfrancaisjeunesse.fr / 06 75 33 94 44

Le Collectif « Cause Majeur ! » a été lancé en mars 2019 par des acteurs de la société civile (associations et personnalités qualifiées) pour soutenir la cause des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Il veille à la cohérence et à la force des engagements à prendre pour tous les jeunes. [Nos recommandations pour une inclusion pleine et entière de ces jeunes peuvent être transmises sur demande.](#)